Décision 17-DCC-218 du 22 décembre 2017

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier par Groupama Rhône-Alpes Auvergne et la Caisse des Dépôts et Consignations

Posted on: 12 janvier 2018 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupama Rhône-Alpes Auvergne et Caisse des Dépôts et Consignations
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	actif immobilier

Lire

Le texte intégral
34.75 Ko